

**DELIBERATION N°CS-2016/06**

**OBJET : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2015**

L'an deux mille seize, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, P. MONAT, M. PLOCKYN, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, P. LACROIX, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, C. ROZET, P. RUILLET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. CROZET : pouvoir donné à E ; CHATELUS,  
E. DAUFFER : pouvoir donné à P. LACROIX,  
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : E. CHATELUS.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 30 / Pouvoir : 3 / Votants : 33).

Convocation en date du : 27 janvier 2016.

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

**Monsieur le Président** rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2015.

Ce bilan fait état des acquisitions suivantes :

<b>Bilan des acquisitions</b>				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	AI370	00ha 75a 72ca	6 057,60 €
Bien immeuble	Oullins	AD224	00ha08a59ca	330 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>00ha 02a 69ca</b>	<b>336 057,60 €</b>

Aucune surface n'a été cédée au cours de l'année 2015.

---

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour,**

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver** le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **18 FEV. 2016**  
et de la publication le **18 FEV. 2016**

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL



LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

